



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 13 octobre 2022

Objet :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU TROPHÉE DES ASSOCIATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le sept octobre, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 18(27)

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHKY, Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Jacques NICOLAS, Caroline de SAZILLY, Caroline BOUIS (arrivée à 19h35 pour voter la délibération n°3), Hervé DEWYNTER, Vincent CLAUDIERE, Mathieu BELKEBIR(arrivé à 19h27 pour voter la délibération N°2), Siham ROUSSEL, Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN, Stéphanie BANCAL, Patrick BOYKIN, Noëlle MARTIN (jusqu'à 20h15), Alexandre RUECHE, Claude MAQUIS

Ont donné pouvoir : 6(7)

Bertrand MENIGAULT	à	Caroline de SAZILLY
Charlotte LOGEAS	à	Jacques ALEXIS
Caroline BOUIS	à	Eric VERSPIEREN (jusqu'à 19h35)
Maelys LUXOR	à	Frederic GUIRIMAND
Ségolène MOREAU	à	Hervé DEWINTER
Françoise GUYARD-CASTANET	à	Stéphanie BANCAL
Noëlle MARTIN	à	Patrick BOYKIN (à parti de 20h15)
Claude JAMATI	à	Claude MAQUIS

Absent : 1

Mathieu BELKEBIR-arrivée à 19h27 (vote de la délibération n°2)

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Vincent CLAUDIERE

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 20 REPRESENTES : 7 VOTANTS : 27

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2311-7 ;

CONSIDERANT que chaque année, lors du forum des associations, les Villes de Bailly et Noisy-le-Roi souhaitent mettre en avant l'action d'une ou plusieurs associations lors des « Trophées des associations » en octroyant au lauréat une subvention exceptionnelle ;

CONSIDERANT que chaque Ville participe pour moitié ;

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Jacques NICOLAS, Adjoint au Maire en charge des Activités Sportives et Associations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

DECIDE de verser des subventions exceptionnelles dans le cadre du Trophée des associations comme suivant :

Association « Répar Café » : 300€

Association « Rideau Rouge » : 200€

Association Club Gymnique : 100€

DIT que les crédits sont inscrits en section de fonctionnement du budget communal de l'exercice 2022.

Pour copie conforme,
Fait à BAILLY le 13 octobre 2022

Le Maire

Jacques ALEXIS

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Bailly, Yvelines. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BAILLY' at the top and 'Yvelines' at the bottom, with a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Date de publication sur le site internet de la commune : le 02/11/2022